

GARANTIE D'USAGE

Objet : Déclaration d'absences

Monsieur,

Par la présente, je soussigné (e) vous prie de bien vouloir noter que le bateau « » de type, pour lequel je bénéficie d'un contrat de garantie d'usage d'un poste d'amarrage, sera absent du port du Crouesty durant les périodes suivantes :

- Du Au
- Du Au
- Du Au

La déclaration d'absence ne modifie en rien l'obligation de règlement de la redevance annuelle prévue au 15 Janvier. Cette déclaration est conforme à l'article 4.2 des clauses et conditions générales du contrat de garantie d'usage. Les éventuels calculs de remboursement de redevance annuelle prévus à cet art. 4.2 seront effectués après constatation effective des absences ; ils ne pourront prendre en compte des périodes antérieures à la date de déclaration.

A le

RAPPEL : Pendant cette période d'absence déclarée, il n'est pas possible de bénéficier des avantages du Passeport Morbihan.